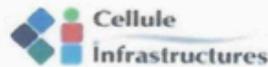


ONEN/DP-NK/1547/2024



TERMES DE REFERENCE

D'un prestataire pour l'enquête base line, sur les comportements, attitudes et pratiques communautés, évaluation des risques et mise à jour de la cartographie des interventions et intervenants VBG dans le cadre du projet PACT face aux violences basées sur le genre, l'exploitation et abus sexuels ainsi que le Harcèlement Sexuel.

Titre du Projet	« <i>Projet d'Appui à la connectivité et au Transport sur le tronçon Kanyabayonga-Butembo, PACT en sigle</i> »
Mission	Décrire le niveau de connaissance, les attitudes et comportements des communautés sur les VBG/EAS dans la zone d'intervention et proposer les stratégies a adaptées.
Type de poste	Consultant (e) en cours terme.
Emplacement	Butembo-Kanyabayonga
Date de Publication	01 Novembre 2024
Date de clôture	15 Novembre 2024
Référence offre	HA/PACT/EBL/2024
Durée de consultance	25 jours
Lieu de travail	Le point de départ sera Butembo
Redevabilité du rapport à	HEAL Africa avec l'appui de la CI



I. PRÉSENTATION DE HEAL Africa

HEAL Africa est une organisation chrétienne non-gouvernementale basée à Goma, RDC et dont la mission est de "Fournir une prise en charge holistique aux populations les plus vulnérables de la RDC, en particulier les femmes et les enfants, qui sont les plus touchés par les conflits armés persistants dans la région. L'action de HEAL Africa vise la promotion d'une communauté saine et résiliente qui reflète l'amour, la compassion et la justice du Christ.

II. CONTEXTE

2.1. Contexte général

Les violences basées sur le genre restent un fléau de société. Trente-cinq pour cent des femmes dans le monde ont été survivantes de violences physique et/ou sexuelle causées par leurs partenaires intimes ou d'autres acteurs (OMS 2013). La Banque Mondiale reconnaît que la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG), partout au monde, est essentielle pour combler les écarts entre les hommes et les femmes, produire un impact durable sur la pauvreté et favoriser la réalisation d'une croissance économique durable qui profite à tous. Toutefois, la récente Note de Bonnes Pratiques pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil (Note de Bonnes

Pratiques EAS/HS), reconnaît que des opérations comportant des grands travaux de génie civil peuvent aggraver le risque de VBG, notamment les risques d'exploitation et d'abus sexuels (EAS), ainsi que de harcèlement sexuel (HS), exercés de différentes manières par un éventail d'auteurs liés à la mise en œuvre des opérations tant dans la sphère publique que privée, par exemple : Les projets impliquant un grand afflux de travailleurs peuvent accroître la demande de prostitution et même augmenter le risque de traiter des femmes aux fins de prostitution ou le risque d'union précoce forcée dans une communauté où le mariage à un homme salarié est considéré comme la meilleure stratégie de subsistance pour une adolescente. En outre, dans une communauté, de meilleurs salaires pour les travailleurs peuvent conduire à une augmentation de rapports sexuels monnayés. On peut également assister à une augmentation du risque de rapports sexuels, même s'ils ne sont pas monnayés, entre des ouvriers et des mineurs. Les projets créent des changements dans les communautés dans lesquelles ils opèrent et peuvent provoquer des changements dans la dynamique du pouvoir entre les membres de la communauté et au sein des ménages. Par exemple, les hommes dans la communauté peuvent être gênés lorsqu'ils pensent que les travailleurs interagissent avec les femmes de la communauté ou lorsque les femmes employées par le projet commencent à amener plus d'argent au foyer que d'habitude. Par conséquent, des comportements abusifs peuvent se produire non seulement entre le personnel affecté au projet et ceux qui vivent sur le site du projet et aux alentours, mais aussi au sein des foyers des personnes affectées par le projet. Lorsqu'on procède à une redistribution des terres, par exemple en cas de réinstallation pour cause de travaux de génie civil, les femmes peuvent être extrêmement vulnérables à la violence basée sur le genre. C'est particulièrement vrai dans les pays où les systèmes juridiques empêchent les femmes de détenir des titres fonciers.

L'insécurité des femmes et des filles augmente en raison du manque d'options de transport appropriées. Le fait de se rendre au travail et d'en revenir peut dans certains contextes forcer les femmes et les filles à emprunter des trajets dangereux, mal éclairés ou des transports publics peu sûrs. Le risque de violence est accru lorsque les femmes doivent parcourir de longues distances pour accéder à des possibilités d'emploi ou sont forcées de voyager la nuit.

Les femmes et les jeunes filles et surtout les filles mineures peuvent être exposées aux abus et d'exploitation sexuels, de traite des êtres humains, de prostitution forcée, de mariage précoce, tous liés au présent des travailleurs masculins.

La Note de Bonnes Pratiques a été préparée pour aider les équipes de projet à définir une approche permettant de déterminer les risques de VBG, en particulier d'EAS ainsi que de HS, que peuvent présenter des opérations de financement de projets d'investissement (FPI) comportant des marchés de grands travaux de génie civil, et de conseiller en conséquence les Emprunteurs sur la meilleure façon de gérer ces risques. La Note s'appuie sur l'expérience de la Banque mondiale et sur les bonnes pratiques en usage dans ce secteur au niveau international, y compris celles d'autres partenaires de développement¹.

La Note de bonnes pratiques précitée renseigne les équipes de projet sur les bonnes pratiques permettant de gérer les risques et effets d'EAS/HS dans le contexte du Cadre environnemental et social, notamment les Normes environnementales et sociales ci-après, ainsi que les mesures de sauvegarde antérieures au Cadre :

- NES no 1 : Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux
- NES no 2 : Emploi et conditions de travail ;
- NES no 4 : Santé et sécurité des populations ;
- NES no 5 : Acquisition des terres ;
- NES no 7 : Peuple autochtone
- NES no 10 : Mobilisation des parties prenantes et information.

Le Cadre Environnemental et Social (CES) décrit l'engagement de la Banque à promouvoir le développement durable à travers une politique et un ensemble de normes environnementales et sociales conçues pour appuyer les projets des pays emprunteurs dans le but de mettre fin à l'extrême pauvreté et de promouvoir une prospérité partagée.

¹<http://www.worldbank.org/en/topic/gender>



Les Normes environnementales et sociales énoncent ainsi les obligations des Emprunteurs en matière d'identification et d'évaluation des risques et effets environnementaux et sociaux, y compris les risques de Violence Basée sur le Genre (VBG), les risques d'Exploitation et Abus Sexuel (EAS) et d'harcèlement sexuel (HS) des projets appuyés par la banque au moyen du financement de projets d'investissement. A ceci s'ajoute la survenance de l'épidémie de Mpox qui est une menace du point de vue de santé publique.

2.2. Contexte national des violences basées sur le genre (VBG)

La RDC est classée à la 179^e place sur 189 pays² dans l'indice de l'inégalité de genre pour l'année 2019³. Cet indice évalue les lacunes nationales par rapport au genre en utilisant des critères liés à l'économie, la politique, l'éducation, et la santé. Tandis que certains objectifs importants ont été réalisés dans les secteurs de la santé et de l'éducation, des inégalités socioculturelles persistantes limitent la participation des femmes à la vie sociale et économique ainsi qu'aux processus de prise de décision publics. Seulement 36,7 pour cent des femmes adultes ont atteint au moins un niveau d'éducation secondaire en comparaison à un taux de 65,8 pour cent des hommes. Malgré des changements positifs dans le Code de la Famille en 2016, qui ont libéralisé l'accès à la terre pour les femmes et élevé l'âge minimum de mariage pour les filles de 15 à 18 ans, les femmes continuent à faire face à la discrimination quant à leur participation au travail ainsi que leur accès à l'héritage et à la propriété des biens bien qu'elles comprennent la majorité des travailleurs dans le secteur agricole, par exemple⁴.

Les VBG représentent un obstacle important à la pleine participation des femmes à la vie sociale et économique en RDC et restent liées à la violence et l'insécurité dans le pays. Les taux de prévalence pour les VBG en RDC sont très élevés. Globalement, 52 pour cent de toutes les femmes de 15-49 ans ont rapporté qu'elles ont vécu des violences physiques (par n'importe quel agresseur)⁵ tandis que 27 pour cent ont subi des violences sexuelles.⁶ En comparaison, l'OMS estime que le taux moyen global pour les violences faites aux femmes reste à 35,6 pour cent, et le taux moyen régional pour l'Afrique est estimé à 37,7 pour cent.⁷ Quant aux violences entre partenaires intimes (VPI), 45,9 pour cent des femmes, qui n'ont jamais été mariées, ont subi des violences physiques, 36,6 pour cent des violences émotionnelles, et 25,5 pour cent des violences sexuelles. Environ la moitié des femmes qui subissent des incidents de VPI (49,6 pour cent) connaissent des fractures, blessures, brûlures, et entorses suite aux agressions de leurs partenaires.⁸

Les acteurs dans la prise en charge multisectorielles ont répertorié plus de 17 000 cas traités⁹. La majorité des survivantes sont des filles mineures de 18 ans et des femmes. Les formes de VBG prévalent en RDC sont les violences domestiques dont celles physiques, violences sexuelles, les mariages précoces et/ou forcés.

III. PRÉSENTATION DU PROJET

Depuis 2006, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) dans le secteur routier a pour objectif d'assurer la réouverture au trafic des principales liaisons du réseau ultra-prioritaire encore impraticables et non programmées sur d'autres financements (estimé à l'époque à 9 135 km) ainsi que leur entretien. Le financement de l'entretien des routes en terre concernées devant ensuite être progressivement pris en charge par le Fonds National d'Entretien Routier (FONER), créé par Loi n° 08/006-A du 07 juillet 2008.

Le Projet de réouverture et d'entretien des routes hautement prioritaire (Pro-Routes) initié par le Gouvernement de la RDC et la Banque mondiale, et mis en œuvre de 2008 à juin 2020 par la Cellule des structures (CI) du

² Avec une note de 0.655.

³ http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdro_statistical_data_table5.pdf;

http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/COD.pdf

⁴ 1-2-3 Survey on Employment, the Informal Sector, and Household Living Conditions (2013-2014).

⁵ Au moins une fois depuis l'âge de 15 ans (DHS 2014).

⁶ Dont 16 pour cent dans les douze derniers mois (DHS 2014).

⁷ World Health Organization, *Global and regional estimates of violence against women: prevalence and health effects of intimate partner violence and non-partner sexual violence*, Geneva (2013).

⁸ DHS 2014.

⁹ UNOCHA, RD Congo : Tableau de bord humanitaire (janvier-juin 2019)



Ministère des Infrastructures et Travaux Publics (MITP), s'inscrit en droite ligne dans la stratégie ci-dessus. Son financement s'élève à hauteur de 387 millions de USD. Le Projet Pro-Routes a permis de couvrir dix (10) axes routiers sur une longueur totale cumulée de 3 345 km.

Fort des résultats satisfaisants obtenus par Pro-Routes avec son approche d'aménagement progressif suivi d'un entretien soutenu et d'une possibilité ultérieure de bitumage des tronçons en fonction d'une augmentation du trafic et dans la poursuite de son objectif de réhabilitation et d'entretien des axes non encore couverts sur le réseau ultra-prioritaire, le Gouvernement a soumis une requête de financement à l'IDA pour la mise en place d'un nouveau projet routier, dénommé **Projet d'Appui à la Connectivité et au Transport (PACT)**. Ce dernier devra procéder à la réhabilitation et au bitumage des axes Kanyabayonga -Butembo et Mbuji Mayi – Kabinda et Kabinda Mbanga pour assurer l'extension progressive du réseau ultra prioritaire, ainsi que des travaux d'aménagement de l'aéroport de Goma.

3.1.Objectif de développement du PACT

L'Objectif de Développement du Projet (ODP) est de fournir une connectivité résiliente, sûre et durable vers et dans certaines provinces de la région du Kasai et de l'Est de la RDC, et d'accroître la transparence du FONER, de la Régie des Voies Aériennes (RVA) et de l'Autorité de Régulation des Technologies de l'information et de la communication (ARPTC).

3.2.Composantes du PACT

Le PACT s'articule autour de 4 composantes et sous-composantes techniques ci-après :

Composante 1 : Gouvernance Sectorielle pour une Connectivité Améliorée

- Sous-composante 1.1 : Assistance Technique à la Gouvernance du Secteur Routier
- Sous-composante 1.2 : Assistance Technique à la Gouvernance du Secteur de l'Aviation
- Sous-composante 1.3 : Assistance Technique à la Gouvernance du Secteur Numérique
- Sous-composante 1.4: Gestion du Projet

Composante 2 : Programme d'Amélioration des Transports et de la Connectivité Numérique

- Sous-composante 2.1 : Amélioration de la Connectivité Routière
- Sous-composante 2.2 : Amélioration de l'Infrastructure aéroportuaire
- Sous-composante 2.3 : Amélioration de l'infrastructure numérique

Composante 3 : Mesures Environnementales et Sociales

- Sous-composante 3.1 : Soutien à la Mise en Œuvre des Normes Environnementales et Sociales
- Sous-composante 3.2 : Gestion et Préservation Durables des Forêts
- Sous-composante 3.3 : Gestion de la Motorisation des Véhicules pour la Réduction des Emissions
- Sous-composante 3.4 : Activités d'Autonomisation des Femmes

Composante 4 : Composante de Réponse d'Urgence Contingente – CERC

Un CERC est inclus dans le projet conformément à la politique de financement des projets d'investissement (PIF), paragraphes 12 et 13, pour les situations de besoin urgent d'assistance et de contraintes de capacité.

Dans la composante 2 « Programme d'Amélioration des Transports et de la Connectivité Numérique », précisément dans sa sous-composante 2.1. : « Amélioration de la Connectivité Routière », le Projet PACT financera le bitumage des tronçons routiers Mbuji-Mayi Kabinda (150 km), Kabinda- Mbanga (130 km), et Kanyabayonga - Butembo (160 km). Les travaux incluront l'installation de fourreaux de fibre optique dans



l'emprise de la route ainsi que la réparation ou le remplacement des puits d'eau existants et la réhabilitation de quelques infrastructures sociales le long de la route.

Le Projet PACT a été classé en catégorie à "Risque élevé" au sens du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale en tenant compte :

- du type, de l'emplacement, la sensibilité et l'échelle du projet ;
- la nature et l'ampleur des risques environnementaux et sociaux potentiels et les impacts qui seront générés pendant la mise en œuvre du projet ;
- d'autres domaines de risque qui peuvent être pertinents :
 - ✓ des mesures d'atténuation sociale et de résultats ;
 - ✓ en fonction de la mise en œuvre du projet ; et
 - ✓ le contexte dans lequel le projet PACT est développé notamment : le contexte sécuritaire, des risques liés aux délocalisations involontaires des personnes, d'Exploitation et Abus Sexuel, et Harcèlement Sexuel (EAS/HS), des pollutions de l'environnement, des risques liés à la biodiversité, etc.



En effet, dans le cadre des travaux de bitumage du tronçon Kanyabayonga-Butembo, la réalisation du projet peut exacerber/générer des violences basées sur le genre, l'exploitation et abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel dans la communauté et dans les différents chantiers.

Au vu de l'évaluation environnementale et sociale préliminaire conduite par la Banque mondiale, le projet PACT a été classifié projet à Risque élevé sur le plan environnemental et social, ainsi que sur que celui d'EAS/HS au sens du Nouveau CES.

La mise en œuvre des activités du projet risque d'exacerber les VBG lors du recrutement de la main d'œuvre locale. Les femmes risquent d'être discriminées à l'embauche.

Pour ce faire, une méthodologie rigoureuse d'évaluation et d'analyse du risque social peut permettre d'identifier les déterminants ainsi que les leviers d'action sur lesquels bâtir pour pallier les risques d'EAS/HS liés à chaque sous-projet.

Dans le volet de prévention et réponse aux VBG, les interventions visent la protection des communautés contre l'exploitation et l'abus sexuels (EAS) sur le tronçon routier Kanyabayonga-Butembo du projet :

- (i) la coordination de la prévention et de la prise en charge des violences basées sur le genre à la mise en œuvre du projet PACT
- (ii) la mise à disposition des services de prise en charge psychosociale, médicale et légale
- (iii) la mise en place d'un mécanisme de gestion de plainte d'EAS/HS, et
- (iv) la formation et l'adhésion des travailleurs aux codes de bonnes conduite. Il sera question de réaliser une mise à jour des capacités des différentes offres des services.



L'enquête CAP« baseline », est qualitative et quantitative. Elle vise à fixer les valeurs finales des principaux indicateurs par rapport aux valeurs de base dans l'enquête initiale et analyser les motivations profondes et les facteurs des risques à la base des comportements, attitudes et pratiques des violences sexuelles au niveau des communautés, les populations vulnérables, les populations riveraines, les usagers des routes et des personnels susceptibles d'être affectés par le projet PACT. Cette étude comprendra aussi une analyse qualitative à mener au sein des communautés desservies par la route Kanyabayonga-Butembo. Il s'agira de considérer les caractères sociodémographiques des enquêtés, ainsi que de comprendre le niveau des connaissances des communautés vivant sur l'axe routier du projet, des risques d'EAS et leur attitude à pouvoir se mobiliser pour la prévention des violences basées sur le genre. Par ailleurs, l'étude devra fournir les informations nécessaires sur les potentiels

risques susceptibles d'être exacerbés et les canaux de dénonciation des cas de VBG/EAS/HS des potentiels auteurs, ainsi que les besoins des structures de prise en charge situées tout au long de la RN2 Kanyabayonga-Butembo

IV. CONCEPTS CLES

Dans ce Projet, les définitions suivantes sont retenues :

4.1. L'exploitation sexuelle

Désigne le fait d'abuser ou de tenter d'abuser à des fins sexuelles soit en usant de l'état de vulnérabilité, du rapport de pouvoir, ou encore du rapport de confiance y compris mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique.

4.2. L'abus sexuel

Désigne toute atteinte commise soit avec force, avec contrainte, à la faveur d'un rapport inégal ou sous menace. Ainsi, il est interdit de demander des faveurs sexuelles ou d'imposer toute autre forme de comportement à caractère humiliant ou dégradant en échange d'une somme d'argent, d'un emploi, de biens ou de services, y compris toute assistance due aux bénéficiaires.

4.3. Consentement

Il y a EAS/HS dès lors que le consentement n'est pas donné de manière libre et volontaire, ou lorsque la personne concernée n'est ni en âge ni en état de donner son consentement. Le consentement doit être éclairé, fondé sur une appréciation et une compréhension claire des faits ainsi que des implications et des conséquences futures d'une action. Pour donner son consentement, la personne concernée doit être en possession de tous les faits pertinents au moment où le consentement est donné et être en mesure d'évaluer et de comprendre les conséquences d'une action. Elle doit aussi être consciente du droit de refuser de s'engager dans une action et/ou de ne pas y être contraint (c'est-à-dire par des considérations financières, la force ou des menaces), et pouvoir exercer ce droit. Il y a des cas où le consentement peut ne pas être possible en raison d'une déficience intellectuelle et/ou d'un handicap physique, sensoriel, ou d'un trouble du développement.

4.4. **Enfant** : L'article premier de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant définit un enfant comme tout être humain âgé de moins de 18 ans. La Circulaire du Secrétaire général des Nations Unies sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels du 9 octobre 2003 (ST/SGB/2003/13) définit également l'enfant comme toute personne âgée de moins de 18 ans et interdit expressément toute relation sexuelle avec un enfant, quel que soit l'âge de la majorité ou du consentement dans le pays considéré (paragraphe 3.2 b).

4.5. **Exploitation sexuelle** : Le fait de profiter ou de tenter de profiter d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique (Glossaire des Nations Unies sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, 2017, p.5).

4.6. **Atteinte sexuelle (ou abus sexuel)** : Toute intrusion physique à caractère sexuel, effective ou menacée, commise par la force, sous la contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, ou la menace d'une telle intrusion. Le terme atteinte sexuelle (ou abus sexuel) est un terme générique englobant un certain nombre d'actes, dont le viol et l'agression sexuelle (Glossaire des Nations Unies sur l'exploitation et les atteintes sexuelles 2017, p. 4



4.7. Harcèlement sexuel (HS) Toute forme de comportement verbal, non verbal ou physique importun à connotation sexuelle ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne, en particulier lorsqu'il crée à l'encontre de cette dernière une situation intimidante, hostile, dégradante, humiliante ou offensante. Il peut s'agir d'avances sexuelles ou de demandes de faveurs sexuelles déplacées, formulées via des canaux de communication en ligne ou mobiles, ou bien en personne

4.6. Mariage d'enfant

Le mariage d'enfant désigne un mariage officiel ou toute union non officialisée entre un enfant de moins de 18 ans et un adulte ou un autre enfant (UNICEF).



V. OBJECTIFS DE L'ENQUETE

5.1. Objectif général

Contribuer à l'amélioration des connaissances, des attitudes et pratiques des communautés sur les violences basées sur le genre dans les zones couvertes par le projet PACT en en fournissant le niveau des indicateurs en début du projet, ainsi que les évidences pour des ajustements ultérieurs.

5.2. Objectifs spécifiques

- Déterminer les niveaux de connaissance des travailleurs et personnel de l'entreprise du projet PACT et des membres des communautés traversées par la route Kanyabayonga-Butembo sur les VBG et EAS, le code de bonne conduite relatifs aux VBG et EAS, sur les services de prise en charge psychosociale/médicale/légale des cas de VBG et d'EAS, et sur les mécanismes mis en place par le Projet PACT pour la gestion de plaintes et/ou de la dénonciation des EAS ;
- Déterminer les niveaux des indicateurs initiaux au lancement du projet sur le tronçon routier ciblé y compris l'ampleur des VBG (selon le type de violence) dans les zones couvertes par le Projet en mettant en évidence les caractéristiques sociodémographiques des survivant(e)s et le profil des auteurs présumés
- Décrire les contextes (familial, social, culturel et économique) de la survenue des abus et exploitations sexuels ;
- Déterminer les facteurs ainsi que les risques des VBG en général des exploitations et abus sexuels en particulier au niveau des communautés, du personnel des entreprises contractantes du projet et de l'environnement de travail ;
- Analyser le niveau des pratiques dans l'utilisation des services de prise en charge des EAS, des mécanismes de dénonciation et de gestion des plaintes des EAS à mettre en place dans le cadre du projet, de la référence au code conduite par les communautés ;
- Analyser les attitudes et les perceptions de la communauté sur les VBG et EAS, les causes et les conséquences des EAS, sur les codes de conduite EAS, sur les services de prise en charge et sur les mécanismes de dénonciation et de gestion des plaintes EAS mis en place par le Projet
- Identifier les risques EAS/HS susceptibles d'être exacerbés par le projet.
- Mettre à jour la cartographie des interventions et intervenants et évaluer les besoins minimums pour la prise en charge adéquate des survivantes.
- Proposer Des stratégies concrètes adaptées pouvant conduire le projet dans la manière de communiquer, vulgariser les messages ou solliciter le changement de comportement ou attitude sans compromettre le bon fonctionnement de leurs communautés,



- Identifier d'autres sources d'information primaires ou secondaires existantes qui peuvent inclure des bases de données internes ou externes, des enquêtes, des rapports et faire des entretiens avec les parties prenantes suivant leurs spécificités pour dégager le niveau de réussite du projet à chaque niveau.

VI. PROFIL DES PARTICIPANTS A L'ENQUETE

Cette enquête va cibler les communautés riveraines du tronçon routier Kanyabayonga-Butembo, le personnel des entreprises contractantes du projet PACT ou personne ayant travaillé pour ces entreprises et les usagers potentiels de la route.

La taille de l'échantillon sera fixée dans le protocole de l'enquête. De manière générale, les participants devront être sélectionnés sur la base des critères ci-dessous et avoir une représentation de 70% de femmes pour les membres de la communauté :

- être membre des communautés situées à 10km de part et d'autres du tronçon routier et être âgé de 15 ans et plus ;
- être membre du personnel des entreprises contractantes ;
- accepter librement de participer à l'étude ;
- habiter le tronçon routier ciblé au moment de l'enquête ;



21 jours à compter de la date de la signature du contrat.

La prestation demandée par ces termes de référence durera 26 jours ouvrables et sera répartie comme suit :

- 4 jours de préparation (revue documentaire, rencontres avec les parties prenantes, choix de l'échantillon, préparation des questionnaires) ;
- 1 jour de briefing des experts pour la collecte des données et sensibilisation
- 5 jours pour collecter les données sur chaque axe routier, y compris le voyage ;
- 5 jours pour synthétiser les réponses et rédiger le rapport provisoire ;
- 3 jours pour lecture du rapport provisoire par le commanditaire, le bailleur ;
- 1 jour pour une présentation du rapport provisoire et collecte des observations ;
- 3 jours pour finaliser le rapport ;
- 1 jour de restitution du rapport final.
- 3 jours d'intégration des inputs de l'atelier et transmission du rapport final

VIII. MANDAT DU PRESTATAIRE

8.1. Phase de démarrage

- Procéder à la revue documentaire ;
- Présenter les questionnaires qui seront utilisés pendant l'enquête initiale ;
- Elaborer le calendrier détaillé de l'enquête ainsi que le plan d'analyse des données ;
- Elaborer un plan d'échantillonnage pour l'enquête quantitative et qualitative afin d'assurer la représentativité;
- Etablir et valider le protocole de l'enquête



5.2. Phase de terrain :

- Prendre contact avec les autorités locales et/ou administratives notamment avec celles des services de prise en charge pour démontrer l'intérêt de l'étude et susciter leur implication dans la fourniture des informations y afférentes ;

- Recruter et former les enquêteurs sur les objectifs de la mission, les méthodes de l'enquête et les principes de collecte des données VBG, l'utilisation des questionnaires et du guide de focus groupe ;
- Organiser et procéder à la collecte des données ;

5.3. Phase d'analyse et de rapportage

- Analyser les données collectées selon le plan d'analyse ;
- Rédiger le rapport provisoire ;
- Présenter les résultats du rapport provisoire ;
- Collecter et traiter les contributions au rapport provisoire ;
- Etablir le rapport final de l'enquête ;
- Préparer la présentation et restituer les résultats de l'enquête auprès de la communauté, de la Cellule Infrastructures et des parties prenantes au projet.

IX. COMPETENCES ET QUALIFICATIONS

Consultant(e) principal(e)

Qui a pour rôle

- Guider la conception globale de l'étude et en assurer le leadership ;
- Coordonner les travaux de l'équipe et garantir la qualité des différents livrables ;
- Diriger le processus de rédaction des rapports (rapport provisoire et rapport final) ;
- Faciliter les réunions/ateliers de présentation des résultats ;

Qui répond aux critères suivants

- Etre titulaire d'au moins un master en science sociale ou équivalent;
- Justifier d'au moins sept (5) ans d'expériences dans la promotion du genre et dans la lutte contre les violences en milieu communautaire;
- Avoir déjà participé à la réalisation des enquêtes ou études, notamment enquête CAP
- Connaître les langues locales et avoir un bon niveau de Français
- Avoir une maîtrise de l'outil informatique (application courante des logiciels de bureau : tableurs, traitement de texte, présentation...)
- Les expériences avec les organisations internationales seraient un atout.

Consultant(e) Spécialiste en collecte et traitement des données

Qui a pour rôle

- Diriger le processus de collecte des données (de la conception des outils/méthode de collecte jusqu'à la diffusion des données);
- Former les enquêteurs sur les méthodes, les principes et les outils de collecte des données;
- Analyser les données recueillis ;
- Veiller à l'assurance qualité des données collectées et traitées ;
- Traiter et analyser les données afin d'établir le rapport provisoire et le rapport définitif.

Qui répond aux critères suivants

- Etre titulaire d'un master en statistiques ou en démographie ou équivalent;
- Avoir cinq (5) ans d'expériences dans la conduite d'enquête quantitative et qualitative auprès de la population;
- Avoir des expériences avérées dans l'analyse de données qualitatives et quantitatives;



- Avoir une bonne maîtrise du français et une bonne connaissance des langues locales;
- Avoir une maîtrise de l'outil informatique (application courante des logiciels de bureau : tableurs, traitement de texte, présentation...);
- Avoir une bonne maîtrise des logiciels de traitement statistique.

Consultant (e) s assistant (e) s - enquêteurs

Qui a pour rôle :

- Faciliter le contact avec les autorités locales et administratives en vue de l'obtention des informations nécessaires;
- Réaliser la collecte des données quantitatives et qualitatives conformément aux méthodes et outils préalablement élaborés;
- Rédiger l'ébauche des sections assignées du rapport ;
- Avoir de l'expérience dans le domaine du genre /de la lutte contre les VBG.

Qui répond aux critères suivants :

- Avoir de l'expérience sur l'enquête à base communautaire;
- Avoir de l'expérience sur la gestion des informations sur les VBG;
- Avoir une bonne maîtrise du français et une bonne connaissance des langues locales;



X. L'OFFRE TECHNIQUE

Les candidat.e.s intéressé.e.s devront soumettre une offre technique et financière (format PDF), en indiquant clairement le numéro de l'appel d'offre.

L'offre technique devra contenir, mais sans s'y limiter, les éléments suivants :

- ✓ Un curriculum vitae du/de la- consultant.e principal.e, mettant en avant son expérience sur les thématiques abordées dans le présent appel d'offres ;
- ✓ Un protocole de recherche détaillant la méthodologie à appliquer
- ✓ Un chronogramme ;
- ✓ Des références pertinentes des missions similaires antérieures.

XI. PROFIL DES PARTICIPANTS A L'ENQUETE

Cette enquête va cibler les communautés riveraines du tronçon routier Kanyabayonga-Butembo, le personnel des différentes parties prenantes au projet PACT et les usagers potentiels de la route.

La taille de l'échantillon sera fixée dans le protocole de l'enquête. De manière générale, les participants devront être sélectionnés sur la base des critères ci-dessous et avoir une représentation de 70% de femmes pour les membres de la communauté :

- être membre des communautés situées à 10km de part et d'autres du tronçon routier et âgés de 15 ans et plus ;
- être membre du personnel des parties prenantes au projet ;
- accepter librement de participer à l'étude ;
- habiter le tronçon routier ciblé au moment de l'enquête ;



XII. DUREE DE L'ETUDE

La prestation demandée par ces termes de référence durera 25 jours ouvrables et sera répartie comme suit :

- 4 jours de préparation (revue documentaire, rencontres avec les parties prenantes, choix de l'échantillon, préparation des questionnaires) ;
- 1 jour de briefing des experts pour la collecte des données et sensibilisation
- 4 jours pour collecter les données sur l'axe routier, y compris le voyage;
- 4 jours pour synthétiser les réponses et rédiger le rapport provisoire ;
- 3 jours pour lecture du rapport provisoire par le commanditaire, le bailleur ;
- 1 jour pour une présentation du rapport provisoire et collecte des observations ;
- 4 jours pour finaliser le rapport ;
- 1 jour de restitution du rapport final.
- 3 jours d'intégration des inputs de l'atelier et transmission du rapport final

L'enquête est à effectuer en novembre 2024.



XIII. MANDAT DU PRESTATAIRE

14.1. Phase de démarrage

- Procéder à la revue documentaire ;
- Présenter les questionnaires qui seront utilisés pendant l'enquête initiale ;
- Elaborer le calendrier détaillé de l'enquête ainsi que le plan d'analyse des données;
- Elaborer un plan d'échantillonnage pour l'enquête quantitative et qualitative afin d'assurer la représentativité;
- Etablir et valider le protocole de l'enquête

14.2. Phase de terrain :

- Prendre contact avec les autorités locales et/ou administratives notamment avec celles des services de prise en charge pour démontrer l'intérêt de l'étude et susciter leur implication dans la fourniture des informations y afférentes;
- Recruter et former les enquêteurs sur les objectifs de la mission, les méthodes de l'enquête et les principes de collecte des données VBG, l'utilisation des questionnaires et du guide de focus groupe ;
- Organiser et procéder à la collecte des données ;

14.3. Phase d'analyse et de rapportage

- Analyser les données collectées selon le plan d'analyse;
- Rédiger le rapport provisoire ;
- Présenter les résultats du rapport provisoire ;
- Collecter et traiter les contributions au rapport provisoire ;
- Etablir le rapport final de l'enquête ;
- Préparer la présentation et restituer les résultats de l'enquête auprès de la communauté, de la Cellule Infrastructures et les partenaires de mise en œuvre.



XIV. LIVRABLES

D'une manière synthétique, le cabinet d'étude doit produire :

- un protocole de l'étude
- les questionnaires à utiliser et le guide de focus groupe ou d'entretiens individuels
- une présentation des résultats provisoire sur power point et un rapport provisoire
- une présentation des résultats finaux sur power point et un rapport final

XV. L'OFFRE FINANCIERE

- L'offre financière devra inclure tous les coûts liés à la mission y compris les coûts de déplacement et d'hébergement pour les descentes sur terrain.
- L'offre financière devra être détaillée, et contenir au minimum les éléments suivants : la description de l'activité/la dépense, la quantité et l'unité utilisée (jours, unité, personne...), le coût unitaire, le coût total.
- L'offre financière doit être libellée en dollars américains, et inclure toute taxe applicable dans le pays pour ce service.

XVI. CALENDRIER DE PAIEMENT

- 40% des honoraires après validation de l'offre technique et financière,
- 40 % à la remise du rapport 1 et à la restitution des résultats provisoires
- 20% des honoraires à l'achèvement et l'approbation du rapport final par la Cellule Infrastructure.



XVII. RESPONSABILITE DE HEAL Africa

- Mettre à la disposition du consultant des documents nécessaires du projet devant lui faciliter la tâche ;
- Validation des livrables à la Cellule des Infrastructures.

XVIII. PROCESSUS DE VALIDATION DES LIVRABLES

La validation des livrables se fera de façon participative entre le consultant et les équipes du projet PACT pour le compte de HEAL Africa avant d'être soumis à la validation finale par la Cellule Infrastructure. Des réunions de validation en mode présentiel seront organisées.

La validation des livrables suivra le schéma suivant :

- Le prestataire soumet le rapport provisoire 1;
- Le prestataire intègre les commentaires de la CI et de l'atelier de restitution et soumet le rapport provisoire 2
- La démarche sera continue jusqu'à la validation du rapport final.

XIX. DOCUMENTS

D'une manière synthétique, le cabinet d'étude doit produire :

- un protocole de l'étude
- les questionnaires à utiliser et le guide de focus groupe ou d'entretiens individuels
- une présentation des résultats provisoire sur power point du rapport provisoire
- une présentation des résultats finaux sur power point du rapport final



XX. PROCEDURE DE SOUMISSION

Les offres (format PDF) doivent être adressées exclusivement par courrier électronique à HEAL Africa à l'adresse email ci-après : programs@healafrika.org en réservant en copie à grh@healafrika.org et faustinka@healafrika.org au plus tard le **15 Novembre** à 16h30' heure de Goma.

XXI. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- ✓ Le soumissionnaire ayant remporté l'appel d'offres sera informé par courrier électronique que son offre a été retenue. L'attribution sera confirmée une fois que le soumissionnaire aura envoyé « une confirmation de réception ».
- ✓ Toute question concernant cet appel d'offre doit être adressée au plus tard le 20 Octobre 2024 à 16h30, au Chef de Mission faustinka@healafrika.org en précisant la référence de publication et l'intitulé du marché HEAL Africa n'a aucune obligation de fournir de clarification après cette date.
- ✓ Pour être recevables, les documents constitutifs de l'offre devront absolument contenir la référence du présent appel d'offre.
- ✓ Les offres transmises par tout autre moyen ou à d'autres destinataires, et les dossiers incomplets, seront considérés comme irrecevables.

XXII. SOUMISSION DE L'OFFRE

20.1. *L'offre technique* doit comporter les éléments suivants :

- Une brève description du cabinet et un aperçu de l'expérience récemment acquise dans le cadre de missions similaire;
- Une note technique présentant l'approche méthodologique proposée pour l'exécution des prestations susmentionnées avec un planning faisant ressortir les principales phases de réalisation de l'étude et une estimation du nombre de jours par membre de l'équipe pour chaque phase;
- Les CV mettant en valeur les expériences et compétences en lien avec l'étude (présentation des CV de membres de l'équipe sous un même format).

20.2. *L'offre financière* devra comprendre un budget détaillé en USD pour la réalisation de l'enquête, y compris le déploiement sur terrain, la participation aux réunions/ateliers décrits dans ces termes de référence.

XXIII. CALENDRIER DE PAIEMENT

Les paiements seront accordés après réception et validation des livrables requis. A cet effet, le règlement sera effectué en deux (2) tranches comme suit :

- 40 pourcents à la validation du protocole de recherche
- 40 pourcents à la remise du rapport provisoire et la restitution des résultats
- 20 pourcents à la remise et à la validation du rapport final.

Fait à Butembo, le 01/11/2024

Pour HEAL Africa,

JUSTIN LUKU LUSSY Justin. MD, PhD

Constant AKIZAM
Directeur Exécutif et Représentant Légal Suppléant



Retour à la liste